

REPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTERE DE L'EAU, DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME
INSTITUT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA
CONSERVATION DE LA NATURE

PROJET REVISION DE LA STRATEGIE NATIONALE ET PLAN
D'ACTION EN MATIERE DE DIVERSITE BIOLOGIQUE ET
DEVELOPPEMENT DU 5^{EME} RAPPORT NATIONAL
A LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Feuille de route

1. CONTEXTE

Le Burundi a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique en 1997. Cet acte de ratification a permis au pays d'élaborer sa Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPAB). Dans son Quatrième Rapport du Pays à la Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique en 2010, le Burundi met en relief la dégradation continue de sa biodiversité et la perte des espèces sur toute l'étendue du pays. Il souligne également la non mise en œuvre de la SNPAB pour plusieurs raisons suivantes:

- Les structures qui étaient proposées pour la mise en œuvre de la SNPAB n'ont pas été mises en place;
- Les autres secteurs n'ont pas intégré les questions de la biodiversité dans leurs politiques;
- Le Burundi n'a pas mis en place un mécanisme d'investissement et de mobilisation des ressources financières pour appuyer la mise en œuvre de cette Stratégie.

Ce Quatrième Rapport National souligne ainsi la nécessité pour le Burundi de réviser sa SNPAB. Cette préoccupation de révision des SNPABs a été également soulevée par toutes les Nations du Monde au cours de la 10^{ème} Conférence des Parties de la CDB. A cette occasion, cette Conférence a pris la décision pour que le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) accorde un financement aux Parties à la CDB pour une activité habilitante «Appui aux pays pour la Révision de la Stratégie Nationale et Plan d'Action et le Développement du 5^{ème} Rapport National à la Convention sur la Diversité Biologique».

C'est dans cette optique que le Burundi vient de bénéficier d'un financement de 220000US\$ pour le Projet «Révision de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en Biodiversité et le Développement du 5^{ème} Rapport National à la Convention sur la Diversité Biologique». Dans la gestion de ce Projet le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) est l'Agence d'Exécution pour le FEM et l'Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN) est l'Agence Nationale de mise en œuvre. Ce projet durera environ 24 mois.

Pour une exécution efficace du projet, il est important que la SNPAB soit élaborée, adoptée et appropriée de manière conjointe par toutes les parties prenantes concernées. Pour cela, le processus de la révision de la SNPAB doit être ouvert, participatif et transparent. Il est important également que le processus de mise à jour et de mise en œuvre de la SNPAB bénéficie d'un soutien du Gouvernement au plus haut niveau.

Ce processus de révision de la SNPAB doit s'accompagner d'intégration de la diversité biologique dans les politiques et les programmes sectoriels et intersectoriels. Cet aspect est autant plus important du fait que la conservation de la diversité biologique va bien au-delà de la gestion des aires protégées et de l'application des mesures de conservation. Une intégration est nécessaire pour parvenir aux objectifs de conservation, et encore plus nécessaire pour parvenir aux objectifs d'utilisation durable.

Pour qu'elle puisse s'attaquer aux différentes questions de la diversité biologique, la SNPAB devra comprendre les différents programmes thématiques et des questions intersectorielles de la Convention sur la Diversité Biologique notamment le cas des changements climatiques, la biodiversité et le tourisme, l'approche par écosystème, les questions d'accès de partage juste et équitable, de valorisation et de protection des connaissances traditionnelles.

2. RESULTATS ATTENDUS

Le processus de révision de la SNPAB devra aboutir aux grands résultats suivants:

- Des Objectifs Nationaux approuvés par le Gouvernement et soumis à la CDB avant la 11^{ème} Conférence des Parties qui aura lieu en Octobre 2012;
- Une Stratégie Nationale et Plan d'Action en Biodiversité adoptée par le Gouvernement;
- Des indicateurs pour l'évaluation des progrès dans la mise en oeuvre de la SNPAB;
- Des Plans d'Action Sectoriels adoptés par le Gouvernement, à intégrer dans les politiques sectorielles bien ciblées;
- Un Plan National d'Investissement et de Mobilisation des Ressources Financières pour la Biodiversité adoptée par le Gouvernement;
- Une stratégie de communication et d'échange d'informations pour la SNPAB;
- Une loi nationale sur la biodiversité, incluant les espèces en dangers, les espèces envahissantes et les espèces commercialisées;
- Le Centre d'échange d'information (Clearing House Mechanism-CHM) renforcé;
- Le Cinquième Rapport National, à soumettre à la Convention sur la Diversité Biologique avant Mars 2014.

3. PARTIES PRENANTES ET NIVEAU DE LEUR INTERVENTION

Les parties prenantes incluront les acteurs nationaux comprenant les Départements ministériels, autorités locales, les communautés autochtones et locales, les ONGs et associations nationales, la Société civile, le secteur privé et les institutions universitaires et de recherche. La Deuxième Vice-Présidence de la République du Burundi jouera un rôle clé dans la sensibilisation pour la participation au processus de révision de la SNPAB. Elle encouragera pour l'intégration de la SNPAB dans les différents mandats sectoriels dans le but d'accroître l'appui politique pour la conservation de la Biodiversité et pour son intégration dans les politiques, plans et programmes sectoriels.

Tous les acteurs seront impliqués dans des équipes de consultations et de travail. Le secteur privé sera impliqué pour fournir des données sur son rôle dans la conservation de la biodiversité et comment elle peut être améliorée. Les communautés locales et autochtones seront consultées et représentées dans les consultations de sorte que les pratiques et méthodes locales de conservation soient incluses, et leurs besoins soient pris en compte. Les ONGs internationales œuvrant dans le domaine de la conservation de la biodiversité au Burundi assisteront également aux consultations. Des Organismes œuvrant dans le cadre bilatéral et multilatéral tels que la Banque Mondiale, la FAO, le PNUD, PAM et d'autres seront invitées pour assister aux consultations. L'annexe donne l'ensemble des parties prenantes jusqu'ici recensées et le tableau 1 montre leurs rôles.

Tableau 1: Rôles des secteurs déjà identifiés pour participer aux consultations

Secteurs	Rôles dans la révision et la mise en oeuvre de la SNPAB
INSTITUTIONS ETATIQUES	
Deuxième Vice-présidence de la République du Burundi	Encouragement pour l'intégration de la SNPAB dans les différents mandats sectoriels dans le but d'accroître l'appui politique pour la conservation de la Biodiversité et pour son intégration dans les politiques, plans et programmes sectoriels.
Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	Le ministre ayant l'environnement dans ses attributions doit devenir l'avocat principal auprès du Gouvernement et entre les autres ministères pour la révision et la mise en oeuvre de la SNPAB.
Autres Ministères	<ul style="list-style-type: none"> - Les ministères concernés par la question de biodiversité adopteront la SNPAB en tant que leur d'outil de planification. Ils tâcheront à intégrer la biodiversité dans leurs politiques sectorielles; - Le Ministère ayant les finances dans ses attributions doit aider à établir la base financière pour inclure la mise en oeuvre de la SNPAB dans le processus de budgétisation nationale, mobiliser d'autres sources financières pour l'exécution de la SNPAB; - Le Ministère ayant la justice dans ses attributions participera dans le développement et mise en œuvre des cadres réglementaires, assurer la surveillance et conformité dans le domaine de la biodiversité ; - Le Ministère de la communication devra convoquer, à travers une communication large, le processus de l'élaboration de la SNPAB. Il fournira des informations pour bien conduire l'éducation pour la conservation de la biodiversité.
Points Focaux des Conventions environnementales	Les points focaux devront surveiller et appuyer l'intégration des questions de la biodiversité, des changements climatiques, de la désertification, des zones humides, des espèces migratrices, du commerce illicite des espèces, de la circulation des espèces cultivées, des maladies des espèces sauvages dans la SNPAB.
Legislature	Le parlement devra suivre le développement du cadre juridique et réglementaire, l'examen et l'adoption de nouvelles lois liées à la SNPAB.
Corps judiciaire	Le Corps judiciaire devra s'assurer de la conformité environnementale en surveillant l'application et le respect des lois et les réglementations en rapport avec la biodiversité à l'échelle nationale par le biais des tribunaux civils et criminels.
Institutions étatiques spécialisées	Les institutions étatiques spécialisées fourniront des informations sur la gestion de la biodiversité, la formation et recherche sur la Biodiversité, la gestion du germoplasme et banque de gènes, l'affectation des terres, la conservation des boisements et réhabilitation des sites, l'utilisation et valorisation des ressources biologiques, la participation à l'adaptation aux changements climatiques, la conservation et exploitation halieutique, la conservation des plantes fourragères, les races d'élevage, etc.
SECTEUR PRIVE	
Compagnies, industries et autres affaires privées	<ul style="list-style-type: none"> - Compagnies, industries et autres affaires privées sont impliquées dans l'utilisation des ressources de la biodiversité et elles ont besoin de se livrer à des techniques de production durable; - Elles doivent assurer la surveillance pour lutter contre le développement des activités à effets pervers et l'introduction des organismes indésirables; - Elles doivent participer à la conservation afin de compenser les ressources biologiques qu'elles utilisent et de maintenir les services écosystémiques dont qu'elles bénéficient.
Institutions académiques et de recherche	Les institutions académiques et de recherche fourniront des informations sur les formations et la recherche sur la biodiversité et la biosécurité.
SOCIÉTÉS CIVILES, ASSOCIATIONS NATIONALES, ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET AGENCES DES NATIONS UNIES	
Associations des utilisateurs des ressources biologiques	Les associations des utilisateurs des ressources biologiques participeront dans l'identification des ressources biologiques d'intérêt socio-économique et des méthodes d'utilisation rationnelle des ressources naturelles.
Organisations de Conservation	Les organisations de conservation participeront dans l'identification des meilleures pratiques dans la conservation de la biodiversité et encourageront les communautés locales et autochtones dans la conservation de la biodiversité et dans l'utilisation durable des ressources biologiques.
Organisations d'aide bilatérale et multilatérale	<ul style="list-style-type: none"> - Les organisations d'aide bilatérale et multilatérale appuieront le Burundi dans la définition du plan d'investissement et dans la mobilisation des ressources financières ; - Elles participeront dans la formulation des objectifs et dans le choix des priorités; - Elles plaideront auprès du gouvernement pour que ce dernier adopte des politiques de conservation de la biodiversité.
Agences de communication et masse media	Les agences de communication et la masse media convoqueront, à travers une communication large, le processus de l'élaboration de la SNPAB et fourniront des informations pour bien conduire l'éducation environnementale.

Tableau 1: Rôles des secteurs déjà identifiés pour participer aux consultations (Suite)

Secteurs	Rôles dans la révision et la mise en oeuvre de la SNPAB
SECTEUR DES COMMUNAUTES LOCALES ET AUTOCHTONES	
Associations communautaires et les représentants des communautés	<ul style="list-style-type: none"> - Les associations des communautés et des groupements participeront dans l'identification des ressources biologiques d'intérêt socio-économique et des méthodes d'utilisation rationnelle des ressources naturelles; - Elles définiront aussi les besoins pour une utilisation durable des ressources biologiques; - Elles définiront également les moyens d'améliorer l'accès facile aux ressources biologiques des écosystèmes et d'assurer le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources mais également des connaissances traditionnelles liées à ces ressources.
SECTEUR DES AIRES PROTEGEES	
Points focaux des Conventions relatives à la biodiversité sauvage	Les points focaux viendront suggérer les options appropriées pour le renforcement de la résilience des aires protégées et surtout pour l'amélioration des services écosystémiques de ces espaces en défens notamment leur rôle de séquestration du CO ₂ , de lutte contre la désertification, comme habitats de la biodiversité, etc.
Responsables des aires protégées	Les responsables des aires protégées fourniront des informations sur la gestion des aires protégées et la promotion du tourisme
Institutions œuvrant dans les aires protégées	Les institutions œuvrant dans les aires protégées examineront les retombées positives découlant des services écosystémiques sur leurs activités et feront des analyses sur les taxes écologiques pour le maintien de ces services naturels.

4. ACTIVITES A MENER ET LES ETAPES A SUIVRE

Dans le cadre de l'élaboration de la SNPAB, les actions importantes retenues sont les suivantes (tableau 2):

4.1. Préparation

Les activités préparatoires sont les suivantes:

- Mettre en place une structure de gestion du projet;
- Mettre en place un Comité de Pilotage multidisciplinaire;
- Produire et valider une feuille de route pour l'exécution du projet;
- Recruter des Consultants Nationaux chargés d'établir un état des lieux sur la biodiversité et d'évaluer les causes et des conséquences de la perte de biodiversité, mettre en relief la valeur de la biodiversité et des services écosystémiques et leur contribution au bien-être humain;
- Organisation d'un atelier de sensibilisation de toutes les parties prenantes : Cet atelier est un préalable du fait que le processus de révision de la SNPAB s'accompagnera par des mesures importantes d'intégration des questions de biodiversité dans différents secteurs de la vie nationale. Ces secteurs devront également s'impliquer dans la mise en oeuvre de la SNPAB. Cela nécessite la participation de ces secteurs dès le démarrage du processus. Cet atelier qui sera organisé sous le haut patronage de la Deuxième Vice-Présidence, viendra ainsi susciter cette participation de tous les acteurs. C'est au cours de cet atelier que les premières consultations seront faites pour identifier le rôle des secteurs dans la conservation de la biodiversité. L'atelier devra aussi aboutir à l'identification des Secteurs clés d'où sortiront les membres du Comité National de Biodiversité et à la détermination de leur rôle dans la révision de la SNPAB et surtout dans sa mise en oeuvre.
- Mise en place d'un Comité National de Biodiversité.

4.2. Evaluation de la biodiversité et définition des objectifs nationaux

- ***Lancement des études d'évaluation de la biodiversité sur les thèmes suivants:***
 - Agrobiodiversité et la foresterie;
 - Biodiversité sauvage;
 - Cadre légal, politique et institutionnel, incluant un examen des plans et des rapports et les questions d'intégration, des ressources financières, des mesures incitatives; de coordination, des capacités, de communication et d'échange d'information.

Les études sur des thèmes variés doivent montrer un état des lieux complet en soulignant la valeur de la biodiversité et les services des écosystèmes et leur contribution au bien-être humain, les causes et les conséquences de la perte de biodiversité et les besoins. Ces études seront faites en tenant compte de différentes décisions de la COP, des programmes thématiques, du Protocole de Nagoya sur l'Accès et Partages des Avantages Découlant de l'Utilisation des Ressources Génétiques, du Protocole de Cartagena sur la Prévention des Risques Biotechnologiques, du Programme de Travail sur les Aires Protégées de la Convention sur la Diversité Biologique, des objectifs d'Aichi, etc. Ces études s'accompagneront par des consultations sectorielles qui serviront de sources d'informations et d'orientations.

- ***Organisation des consultations sectorielles***

Dans le but précis de favoriser la participation de toutes les parties prenantes et surtout d'entamer le processus d'intégration, des consultations seront organisées à travers les secteurs suivants :

- Secteur agricole;
- Secteur de l'environnement;
- Secteur des Décideurs et des bailleurs de fonds;
- Secteur de la Société civile, Associations nationales, Organisations non gouvernementales;
- Secteur des communautés locales et autochtones;
- Secteur des aires protégées.

C'est au niveau des consultations que les questions de biodiversité seront diagnostiquées. Les parties prenantes (liste complète en annexe) seront amenées à identifier les causes profondes de la perte de la biodiversité, à évaluer le rôle de chaque acteur dans le déclin de la biodiversité et à prendre des mesures appropriées pour y remédier. C'est à ce moment que les différents acteurs seront amenés à définir les objectifs nationaux en se basant sur les objectifs d'Aichi et à formuler les plans d'actions à intégrer dans différentes politiques sectorielles.

Les consultations sectorielles seront animées par le Gestionnaire du projet, les Consultants Nationaux et les Personnes Ressources ciblées dans chaque secteur.

- ***Définition et validation des objectifs nationaux, des principes, et les principales priorités de la stratégie et les valider au cours d'un atelier national***

Les objectifs nationaux seront définis au cours des consultations sectorielles. Mais le Comité de Pilotage du Projet et Comité National de Biodiversité qui aura été mis en place procéderont à la validation de ces objectifs avant leur soumission au Conseil des Ministres pour adoption.

4.3. Développement de la Stratégie et du Plan d'Action

Après la définition des objectifs nationaux, des Consultants seront recrutés pour la formulation de la Stratégie et Plan d'Action sur la Biodiversité. Ce document de politique sera ainsi validé par toutes les parties prenantes au cours d'un atelier national toujours sous le haut patronage de la Deuxième Vice-Présidence. Il sera, par la suite, soumis au Conseil des Ministres pour adoption.

4.4. Mise en œuvre de la SNPAB et activités connexes

Après l'élaboration de la SNPAB, d'autres documents soutenant sa mise en œuvre seront élaborés. C'est donc ce document de politique en biodiversité qui servira de base pour:

- Elaboration et validation des plans d'application de la SPNAB à des zones écologiques du Burundi au cours des ateliers régionaux (locaux);
- Elaboration d'une loi sur la biodiversité incluant les espèces menacées, celles commercialisées et celles envahissantes;
- Etablissement d'un plan national d'investissement y compris des mécanismes de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des SPNAB;
- Formulation des plans d'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles, dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et dans des plans sur le changement climatique;
- Développement d'une stratégie de communication et de sensibilisation pour la biodiversité;
- Renforcement du mécanisme d'échange d'information avec des mécanismes de communication adaptés (CHM).

4.5. Suivi, communication, engagement institutionnel et échange

Pour une mise en œuvre efficace de la SNPAB, des indicateurs de suivi et des méthodes de surveillance seront développés. Un Consultant International viendra appuyer les Consultants Nationaux pour cette activité. Il sera également possible de renforcer des structures nationales de coordination. Toutes les actions du projet faites permettront au Burundi de formuler son Cinquième Rapport National dans le domaine de la biodiversité.

4.6. Adoption de la SNPAB et du Rapport de Pays par le Gouvernement

Vers la clôture du projet, le gouvernement du Burundi procédera à l'adoption de la SNPAB et du Cinquième Rapport National et les soumettra officiellement à la Convention sur la Diversité Biologique.

Tableau 2: Actions à mener et indicateurs

Etapes	Actions à mener	Indicateurs
I. Préparation	Mettre en place une structure de gestion du projet	Un Corps de gestion du Projet fonctionnel
	Mettre en place un Comité de Pilotage multidisciplinaire	Un Comité de Pilotage multidisciplinaire opérationnel avec des membres nommés par leurs ministres respectifs
	Produire une feuille de route pour l'exécution du projet	Une feuille de route en usage dans l'exécution du projet
	Recruter et former des Consultants nationaux chargés d'établir un état des lieux sur la biodiversité et d'évaluer les causes et des conséquences de la perte de biodiversité, mettre en relief la valeur	Des Consultants Nationaux à l'oeuvre
	Organiser un atelier de sensibilisation, de consultation et l'identification des parties prenantes et leur rôle dans le développement de la SNPAB	Toutes les parties prenantes sensibilisées et impliquées dans les consultations sectorielles
	Mettre en place un Comité National de Biodiversité	Un arrêté ministériel nommant les membres du Comité de Pilotage
II. Evaluation de la biodiversité et définition des objectifs nationaux	Lancer les études d'évaluation de la biodiversité	Des études d'évaluation de la biodiversité disponibles
	Définir les objectifs nationaux, des principes, et les principales priorités de la stratégie à travers des consultations nationales	Des documents d'objectifs nationaux définis au niveau des secteurs de consultations disponibles
	Valider les objectifs nationaux au cours d'un atelier du Comité de pilotage et du Comité National de Biodiversité	Un condensé d'objectifs nationaux se référant aux objectifs d'Aichi disponible
	Adopter les objectifs nationaux	Les Objectifs Nationaux adoptés par le Conseil des Ministres
III. Développement	Formuler la stratégie et plan d'action sur la biodiversité	Un document de politique Nationale en matière de biodiversité disponible
IV. Mise en œuvre des plans et activités connexes	Elaborer et valider des plans d'application de la SNPAB dans les zones écologiques du Burundi au cours des ateliers régionaux	Cinq plans d'application de la SNPAB disponibles pour chaque zone écologique du
	Elaborer une loi sur la biodiversité incluant les espèces menacées, celles commercialisées et celles envahissantes	Une loi promulguée par le Président de la République est disponible
	Etablir un plan national d'investissement y compris des mécanismes de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des SNPAB	Un document de plan national d'investissement et de mobilisation des ressources financières disponible
	Intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles, dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et dans des plans sur le changement climatique	Des plans d'actions validés au niveau sectoriel sont disponibles
	Développer une stratégie de communication et de sensibilisation pour la SNPAB	Un document de stratégie de communication et de sensibilisation disponible
	Renforcer le mécanisme d'échange d'information avec des mécanismes de communication adaptés (CHM)	Des informations sur la biodiversité nationale sont constamment diffusée sur le Site web du CHM
V. Suivi, communication, engagement institutionnel et échange	Développer les indicateurs et les méthodes de surveillance	Des indicateurs établis et un mécanisme de suivi de la biodiversité opérationnel
	Etablir et renforcer les structures nationales de coordination	Un Comité National de Biodiversité opérationnel
	Formuler le Cinquième Rapport National	Un document de rapport national validé
VI. Adoption de la SNPAB et rapport de pays	Adopter la SNPAB et le Rapport National	des documents de la SNPAB et de Rapport National adoptés par le gouvernement et soumis à la Convention sur la Diversité Biologique

5. Calendrier d'exécution

Etapes	Actions à mener	Timing des réunions	Responsables
I. Préparation	Mettre en place une structure de gestion du projet	Le 15 Mai 2012	Coordinateur National du Projet
	Mettre en place un Comité de Pilotage multidisciplinaire	Le 3 Juin 2012	MEEATU
	Produire et valider une feuille de route pour l'exécution du projet	Le 8 Juin 2012	Comité de Pilotage du projet
	Recruter les Consultants nationaux chargés d'établir un état des lieux sur la biodiversité	Le 19 Juin 2012	Comité de Pilotage du projet
	Organiser un atelier de sensibilisation, de consultation et l'identification des parties prenantes et leur rôle dans le développement de la SNPAB	21 Août 2012	MEEATU
	Mettre en place un Comité National de Biodiversité	Août 2012 (date à préciser)	Deuxième Vice-Présidence
II. Evaluation de la biodiversité et Définition des objectifs nationaux	Lancer les études d'évaluation de la biodiversité (formation des Consultants, Personnes Ressources et Comité de pilotage)	Le 25 Juin 2012	Gestionnaire du Projet
	Définir les objectifs nationaux, des principes, et les principales priorités de la stratégie à travers des consultations nationales	Du 14-26 Septembre 2012 (6 séances d'animations sectorielles)	Comité de Pilotage, Consultants Nationaux et les Personnes Ressources sectorielles
	Valider les objectifs nationaux au cours d'un atelier	Le 28 Septembre 2012	MEEATU
	Adopter les objectifs nationaux par le gouvernement	Octobre 2012 (Date à préciser)	MEEATU et Deuxième Vice-Présidence
III. Développement de la stratégie et du plan d'action	Valider les termes de référence des Consultants Nationaux pour formulation de la SNPAB	Le 25 Octobre 2012	Comité de Pilotage
	Recruter les Consultants Nationaux pour l'élaboration de la SNPAB	Le 5 Novembre 2012	Comité de Pilotage
	Prévalider la SNPAB	Le 5 Décembre 2012	Comité de Pilotage et Comité National de Biodiversité
	Valider la SNPAB dans un atelier national	Le 19 Décembre 2012	MEEATU
IV. Mise en œuvre des plans et activités connexes	Valider les termes de référence des ONGs pour élaborer des plans d'application de la SNPAB dans les zones écologiques du Burundi au cours des ateliers régionaux	Le 3 Janvier 2013	Comité de Pilotage
	Recruter les ONGs pour élaborer des plans d'application de la SNPAB dans les zones écologiques du Burundi au cours des ateliers régionaux	Le 12 Janvier 2013	Comité de Pilotage
	Prévalider des plans d'application de la SNPAB dans les zones écologiques du Burundi au cours des ateliers régionaux	Le 21 Janvier 2013	Comité de Pilotage et le Comité National de Biodiversité
	Valider par un atelier national (avec des représentants locaux) des plans d'application de la SNPAB dans les zones écologiques du Burundi au cours des ateliers régionaux	Le 4 Février 2013	MEEATU (Atelier National)
	Valider des termes de référence pour deux Consultants Nationaux respectivement pour élaborer une loi sur la biodiversité et un Plan National d'Investissement y compris des mécanismes de Mobilisation des Ressources pour la mise en œuvre des SNPAB	Le 18 Février 2013	Comité de Pilotage
	Recruter deux consultants nationaux respectivement pour élaborer une loi sur la biodiversité et un plan national d'investissement y compris des mécanismes de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des SNPAB	4 Avril 2013	Comité de Pilotage
	Prévalider le document de loi sur la biodiversité et celui du plan national d'investissement et de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des SNPAB	15 Mai 2013	Comité de Pilotage et Comité National de Biodiversité
	Valider le document de loi sur la biodiversité et celui du plan national d'investissement et de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des SNPAB	29 Juin 2013	MEEATU (Atelier National)

	Organiser une table ronde de bailleurs de fonds pour diffuser le plan d'investissement et de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des SNPAB	Le 14 Juillet 2013	MEEATU, sous le Haut Patronage de la Deuxième Vice-Présidence
	Prévalider les plans d'actions à intégrer dans les politiques sectorielles, dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et dans les plans sur le changement climatique	10 Juillet 2013	Comité de Pilotage
	Valider des plans d'actions à intégrer dans les politiques sectorielles, dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et dans des plans sur le changement climatique	Le 17 Juillet 2013	Comité de Pilotage, personnes ressources sectorielles et Comité National de Biodiversité
	Valider des termes de référence pour deux Consultants respectivement en formation sur l'échange d'information et sur l'élaboration d'une Stratégie de Communication et de Sensibilisation pour la SNPAB	8 Août 2013	Comité de Pilotage
	Recruter deux Consultants respectivement en formation sur l'échange d'information et sur l'élaboration d'une Stratégie de Communication et de Sensibilisation pour la SNPAB	15 Août 2013	Comité de Pilotage
	Organiser une formation sur l'échange d'information	22 Août 2013	Gestionnaire du Projet et PFN CHM
	Prévalider le document de stratégie de communication et de sensibilisation pour la SNPAB	12 Septembre 2013	Comité de Pilotage et Comité National de Biodiversité
	Valider le document de stratégie de communication et de sensibilisation pour la SNPAB	26 Septembre 2013	MEEATU (atelier National)
	Valider les termes de référence d'un Consultant international pour développer les indicateurs et les méthodes de surveillance	9 Octobre 2013	Comité de Pilotage
V. Suivi, communication, engagement institutionnel et échange	Recruter un Consultant International pour développer les indicateurs et les méthodes de surveillance	23 Octobre 2013	UNEP
	Prévalider les indicateurs et les méthodes de surveillance	14 Novembre 2013	Comité de Pilotage et Comité National de Biodiversité
	Valider les indicateurs et les méthodes de surveillance	21 Novembre 2013	MEEATU (atelier National)
	Valider les termes de référence des consultants pour formuler le cinquième rapport national	11 Décembre 2013	Comité de Pilotage
	Recruter des Consultants pour formuler le cinquième rapport national	11 Janvier 2014	Comité de Pilotage
	Valider le document de rapport du Cinquième Rapport National	11 Janvier 2014	MEEATU (Atelier National)
VI. Adoption de la	Adopter la SNPAB et le rapport national	18 Janvier 2014	MEEATU et Deuxième Vice-Présidence

Annexe: Parties prenantes et secteurs de consultations

Secteur agricole	
<i>Institutions étatiques</i>	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU)
	Institut pour la Recherche Agronomique et Zootechnique (IRAZ)
	Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA)
	Direction des Eaux, de la pêche et de l'Aquaculture
	Centre National pour le Développement de l'Aquaculture et de la pêche artisanale
	Projet d'Appui au Programme Régional d'Aménagement Intégré du Lac Tanganyika (PRODAP)
	DPAE
	Direction Générale de l'Agriculture
	Université de Ngozi
	Direction Générale de l'Elevage
	Département de la Santé animale, laboratoire vétérinaire et le centre national d'insémination artificielle
	Direction Générale pour la Mobilisation à l'Auto-développement et la vulgarisation agricole
	Projet Maraîcher de Ngagara
	Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université du Burundi
	Institut Supérieur d'Agriculture (ISA)
	Point Focal National des CIPV
	Point Focal en Faune sauvage
	Membres de la Section environnementale et agricole au Parlement et au Sénat
	Direction de la fertilisation et de la protection des sols
	Agence pour la promotion des Investissement (API)
	Département des Semences et plants
Département de la Protection des Végétaux	
Centre National de développement de l'aquaculture et de la Pêche artisanale (CNDAPA)	
Direction Générale de la Planification de l'Agriculture et de l'Elevage	
Département du Génie Rural	
<i>Compagnies, Industries et autres affaires privées</i>	Tanganyika Business Company
	Autorité de régulation de la filière café (ARFIC)
	Compagnies des pêches
	Société Sucrière de Mosso (SOSUMO)
	Compagnie de gérance de Coton (COGERCO)
	Office de l'Huile de Palme (OHP)
	Office du Thé Burundi (OTB)
	PHYTOLAB
	AGROBIOTECH
	Association des Industriels du Burundi
	Office Burundais des recettes (OBR)
	Association des Vendeurs des Poissons (AVPOMABU)
Secteur de l'environnement	
<i>Institutions étatiques</i>	Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
	Ministère de l'Intérieur
	Ministère de la Sécurité Publique
	Ministère du Développement Communal
	Ministère des l'Energie et Mines
	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
	Ministère de la Solidarité Nationale, du Droit de l'Homme et du Genre
	Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération
	Ministère des Finances et de la Planification du Développement économique
	Secrétariat Général du Gouvernement
	Ministère de la Santé Publique et de Lutte contre le VIH/SIDA
	Ministère de l'Education de base et secondaire, de l'artisanat, de formations des métiers et de l'alphabétisation
	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
	Ministère de la Justice et de Garde des Sceaux
	Agence pour la promotion des Investissement (API)
	Ministère de l'Information et de la Communication
Promotion de la Théiculture dans Mwaro	
<i>Points focaux environnementaux et Corps judiciaire</i>	Tous les Points Focaux de la CBD
	Tous les Points Focaux de la CCUNCC
	Tous les Points Focaux de la CCD
	Service Nationale de législation
	Trois avocats environnementaux
	Cour Administrative
<i>Institutions étatiques spécialisées</i>	Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature (INECN)
	Université du Burundi

	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire
	Direction Générale des Forêts et de l'Environnement
	Direction Générale pour la Prévention des Catastrophes naturelles
	Direction Générale de l'Artisanat
	Direction Générale des Mines
	Direction Générale de l'Energie
	Direction Générale de l'Agriculture
	Direction Générale de l'Elevage
	Institut Géographie du Burundi
	Direction générale de Ressources en eaux et de l'Assainissement
	Département du génie Rural
	Bureau Burundais de Normalisation
	Direction général de l'Urbanisme
	Office National du Tourisme
	Direction Générale de la Décentralisation et de la Coordination du Développement Local
	Direction Générale en Charge de la Promotion des Villages
	Agence de l'Hydrolique Rural (AGHR)
	Institut Géographique du Burundi (IGEBU)
	Direction générale de l'Industrie
	Chambre fédérale de Commerce et de l'industrie du Burundi (CFCIB)
<i>Secteur privé (Compagnies, Industries et institutions académiques et de recherche</i>	Compagnies d'exploitation des mines
	Office National de Tourbe (ONATOUR)
	Régie des Eaux et de l'Electricité (REGIDESO)
	Industries
	Université de Mwaro
	Université de Bururi
	Université de Ngozi
	HOPE university
	Tanganyika University
Universtité Lumière	
Secteur des Décideurs et des bailleurs	
<i>Décideurs à tous les niveaux</i>	Groupes Parlementaires
	Présidence
	Première et Deuxième Vice présidence
	Représentants des Ministres
	Gouverneurs des provinces
	Agence pour la promotion des Investissement (API)
	Office Burundais des recettes (OBR)
	Corps de sécurité
<i>Organisations d'aide bilatérale et multilatérale</i>	Fonds International pour l'Agriculture et le Développement (FIDA)
	Programme Mondial pour l'Alimentation (PAM)
	Organisation Mondiale pour l'Agriculture et l'alimentation Alimentation (FAO)
	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
	Coopération Technique d'Allemagne (GTZ ou GIZ)
	Banque Mondiale
	PRODEMA
	Banque Africaine de Développement (BAD)
	Union Européenne (UE)
	Projet d'Aménagement PAIRB
	Autorité du Lac Tanganyika
	Coordinateurs des projets
	JICA
	CTB
	Région Pays de la Loire
	Ambassades Belge,
Confessions religieuses	
Ambassade de France	
Ambassade de Pays Bas	
Secteur de la Société civile, Associations nationales, Organisations non gouvernementales	
<i>Associations des utilisateurs des ressources biologiques</i>	Association des Tradipraticiens au Burundi (ATRAPRABU)
	Association des Pêcheurs
	Association pour la promotion des Batwa du Burundi
	Associations des fournisseurs du Poissons au Burundi
<i>Organisations de Conservation</i>	Organisation pour la Défense de l'Environnement au Burundi (ODEB)
	Association Burundaise pour les Oiseaux (ABO)
	Association Protection des Ressources Naturelles pour le Bien-Etre de la Population au Burundi (APRN-BEPB)

	Action Ceinture Verte au Burundi (A.C.V.E-Burundi)
	Forum pour la Protection de la Réserve Naturelle de la Rusizi (FORENAR)
	Forum de la Société civile pour l'Initiative du Bassin Nil
	Association Burundaise pour les études d'impacts environnementaux (ABEIE)
	Association Protection de l'Environnement (EnviroProtec)
	Association Biraturaba
	Association Femmes et Environnement (AFEB)
	Réseau pour la Promotion et d'éducation Environnementale du Burundi (RPEEBU)
<i>Communication, masse media</i>	Agence Burundaise de Presse (ABP)
	Radio Télévision Nationale
	Radio Publique Africaine
	BONESHA FEM
	Radio ISANGANIRO
	Le Magasine Burundi-Eco
	Réseau des journalistes Environnementalistes pour le Nil (RJEN)
Réseaux des journaliste pour le Développement durable (DHD)	
<i>Organisations internationales</i>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN)
	International Birdlife
	COMIFAC
	Initiative du Bassin du Nil (IBN)
	ASARECA
	CARPE
	Catholic Relief Service (CRS)
Wild Conservation Society (WCS)	
Secteur des communautés locales et autochtones	
<i>Associations locales</i>	UNIPROBA
	Associations locales
<i>Communautés</i>	Représentants des Apiculteurs
	Représentants des Agri-éleveurs
	Représentants des métiers ruraux divers
	Comités Communaux de Développement Communautaire (CCDC)

Secteur des aires protégées	
<i>Points focaux des Convention relatives à la biodiversité sauvage</i>	Point Focal National de la Convention Ramsar
	Point Focal National de la Convention sur les Espèces Migratrices
	Point Focal National de la Convention CITES
	Point focal Accès et partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques
<i>Responsables des aires protégées</i>	15 Responsables des aires protégées
<i>Institutions œuvrant dans les aires protégées</i>	Université du Burundi
	Direction Générale de l'Aménagement du Territoire
	Direction Générale des Forêts et de l'Environnement
	Direction Générale pour la Prévention des Catastrophes naturelles
	Direction Générale de l'Artisanat
	Direction Générale des Mines
	Direction Générale de l'Energie
	Direction Générale de l'Agriculture
Direction Générale de l'Elevage	